

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

SEANCE DU 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept du mois de juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise Quenardel, Maire.

Présents : QUENARDEL Françoise – LALANNE Claude - CHASTAN Thierry – DE DIANOUS Antoine - MOULIN Geneviève - LIOTARD Régine - FAURE Joël - MOUTON Martine – FIERE Pascale - LERAT Frédéric - ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher.

Absents avec procuration : DRAY Bernadette (LALANNE Claude) - BONNARD-DREVARD Nathalie (FIERE Pascale)

Absent sans procuration : VETTOVALLI Michel

Secrétaire de séance : GONTARD Christopher

Délibération n°1.4

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'installation de la vidéoprotection – 2^{ème} tranche

Madame le Maire indique que devant la montée de l'insécurité, des incivilités et de la délinquance, un projet d'installation de vidéoprotection a été étudié en collaboration avec la Gendarmerie.

L'implantation des différentes caméras se fera sur l'ensemble de la Commune. Un serveur d'enregistrement conventionné avec la Gendarmerie Nationale sera mis en place.

Après la validation d'une première tranche de travaux (serveur central, déploiement au niveau du Centre Village et du site du Relais TDF), il conviendrait à présent de présenter une demande de subvention pour une seconde tranche (pour les autres quartiers de la Commune).

Le montant total des travaux de cette seconde tranche s'élève à 197 375.90 € HT auquel s'ajoutent 8 460.00 € HT pour les missions de l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le projet tel que présenté. Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour cette seconde tranche.

Il demande par ailleurs l'autorisation exceptionnelle de débiter les travaux avant l'octroi définitif de la subvention.

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Savasse le 28 juin 2023
Le Maire,

